



République Française – Commune de Saint-Léon

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODIFICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

DU 21 NOVEMBRE 2022 JUSQU'AU 21 DECEMBRE 2022 (INCLUS)

Par arrêté n°2022\_02\_70 du 19 octobre 2022, le Maire de Saint-Léon a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du schéma directeur d'assainissement.

L'enquête publique se déroulera du 21 novembre 2022 au 21 décembre 2022 inclus.

À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné M. Bertrand BOUSQUET en qualité de commissaire enquêteur. Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotées et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique :

**À la Mairie de Saint-Léon  
1 place de la République  
31560 SAINT-LÉON**

**Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :**

**Lundi & mardi : 8h – 12h / 13h30 – 17h  
Mercredi & jeudi : 8h – 12h / 13h30 – 16h  
Vendredi : 8h – 12h**

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Saint-Léon, les jours suivants :

- **le samedi 3 décembre 2022 de 9h00 à 12h00**
- **le lundi 12 décembre 2022 de 9h00 à 12h00**
- **le mercredi 21 décembre 2022 de 14h00 à 16h00**

Le public pourra également consulter les pièces des dossiers sur le site internet de la commune : <https://www.saintleon31.fr/fr/urbanisme/plu.html> ou directement à la Mairie.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Léon  
à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur  
1 place de la République  
31560 SAINT-LÉON**

Ou par courriel : [enquete.publique@saintleon.fr](mailto:enquete.publique@saintleon.fr)

**Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mercredi 21 décembre 2022 16h00 heure de clôture de l'enquête publique.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie pendant un an à compter de la réception à la Mairie des documents. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire sera également publiée sur le site de la commune. A l'issue de l'enquête publique, les projets d'élaboration du PLU et de mise à jour du schéma directeur d'assainissement, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis pour approbation du Conseil Municipal.

**Fait à Saint-Léon, le 19 octobre 2022, Le Maire, Françoise CASES.**

